



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le

20 JAN. 2025

**LA MINISTRE**

N/Réf : SCR/2024A/478

V/Réf :

Madame la Ministre, *Chère Prisca*

Par courrier en date du 19 novembre 2024, vous m'avez fait part de vos préoccupations relatives à la fabrication et à la commercialisation des pièges à colle.

Sensible à votre démarche relative au bien-être animal, je tiens à vous assurer de toute l'attention que j'y ai portée.

À cet égard, s'agissant plus particulièrement de vos préoccupations relatives à l'interdiction d'un produit rodenticide, je n'ai pas manqué de transmettre votre correspondance à la Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, autorité compétente pour la mise sur le marché des produits biocides, en lui demandant de vous tenir directement informée de la suite susceptible d'être réservée à votre intervention.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Annie GENEVARD

Madame Prisca THÉVENOT  
Ancienne Ministre  
Députée des Hauts-de-Seine  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP